

A s s o c i a t i o n **Lay t'motiv !**

SITE : www.laytmotiv.fr

contact : laytmotiv.barasso@gmail.com

Convention de prêt de Matériel

Entre les soussignés :

Association Lay t'motiv' dont le siège social est rue du point du jour 42470 Lay, déclarée en sous-préfecture de Roanne sous le numéro **W422002610**, représentée par

..... Président (e) d'une part,

Et

l'adhérent numéro, Mr/Mme..... ,

domicilié à

désigné (e) ci-après « Emprunteur » d'autre part ;

PRÉAMBULE :

L'association Lay t'motiv' souhaite faire profiter à ses adhérents du matériel disponible.

La présente convention a pour objet de présenter les différentes modalités de mise à disposition des matériels disponibles et de définir les conditions générales liées aux prêts.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'association Lay t'motiv' accepte la mise à disposition gratuite de matériel divers pour ses adhérents.

Différents types de matériels sont disponibles et peuvent faire l'objet de modalités de prêts différentes.

Celles-ci sont détaillées dans la *fiche de prêt* en annexe à la présente convention.

Article 2 : Modalités générales d'emprunt

L'emprunteur qui bénéficie du prêt de matériel souscrit aux obligations suivantes :

- Être à jour de la cotisation annuelle auprès de l'association Lay t'motiv'
- Fournir un chèque de caution lors de l'emprunt, celui-ci lui sera rendu au retour du matériel*
- Accepter les conditions spécifiques liées au type de matériel prêté.

* Selon les matériels prêtés.

Lay t'motiv ! Association loi 1901 rue du point du jour 42470 LAY Tel : 04 77 64 13 60

N° d'enregistrement : W422002610 SIREN/SIRET 523 963 304 / 00010 APE : 9499 Z

A s s o c i a t i o n Lay t'motiv !

SITE : www.laytmotiv.fr

contact : laytmotiv.barasso@gmail.com

Article 3 : Modalités spécifiques; Durée d'emprunt

Le matériel disponible au prêt est répertorié sur la liste fournie au préalable.

Plusieurs catégories spécifiques existent :

- Matériel en prêt libre
- Matériel en prêt sous caution
- Matériel prêté sous condition : remplacement ou remboursement en cas de casse

La demande de réservation doit s'effectuer le plus en amont possible et en tout état de cause quinze jours minimum avant la date de la réservation.

Les rendez-vous relatifs à l'enlèvement et la restitution du matériel sont fixés d'un commun accord entre l'Emprunteur et la/ le(s) salarié(s) de Lay t'motiv'.

Article 4 : Responsabilités de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à :

- Installer le matériel dans un local approprié et sécurisé,
- Utiliser le matériel de façon appropriée,
- Rendre le matériel dans le même état de propreté et de bon fonctionnement qu'au moment de sa réception

Le matériel sera contrôlé au moment de sa restitution. En cas de perte, de vol ou de dégradations rendant inutilisable le matériel, l'emprunteur s'engage à s'acquiescer des engagements induits par la présente convention.

L'emprunteur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.

Il est conseillé au preneur d'assurer au besoin le matériel emprunté : vandalisme, vol, dégâts corporels et matériels.... Nous vous conseillons de vérifier dans votre contrat d'assurance actuel.

L'emprunteur certifie connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel ainsi que toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à son utilisation.

L'emprunteur sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi, et des dommages qui peuvent en résulter.

Fait à Lay, le

**Pour Lay t'motiv',
Le Président / La Présidente,**

L'emprunteur,

Lay t'motiv ! Association loi 1901 rue du point du jour 42470 LAY Tel : 04 77 64 13 60

N° d'enregistrement : W422002610 SIREN/SIRET 523 963 304 / 00010 APE : 9499 Z